



**DOSSIER DE CANDIDATURE**

2020 - 2021

DOSSIER A ADRESSER SOUS FORMAT NUMERIQUE

Par mail (PDF) à : marie.salvan@cge.asso.fr

# I. RAPPEL DES OBJECTIFS et des CONDITIONS D’ELIGIBILITE

La Conférence des Grandes écoles s’attache à garantir l’excellence des formations qu’elle accrédite et pour cela, définit des critères démontrant leur qualité quel que soit le format d’enseignement pratiqué par les Grandes écoles. Pour l’enseignement à distance, elle s’assure que l’école maîtrise l’ensemble des ressources nécessaires et qu’elle a inscrit cette dimension au cœur même de sa stratégie.

C’est pourquoi le label 4DIGITAL habilite une école dans son ensemble.

Le label 4DIGITAL est strictement réservé aux écoles membres de la CGE ; il ne peut pas faire l’objet d’une demande par une école et un partenaire que ne serait pas un membre de la CGE.

A noter :

L’habilitation d’une école membre sous le label 4DIGITAL est un préalable à toute accréditation d’une formation délivrée à distance (\*), que ce soit sous les labels Mastère Spécialisé, MSc-Master of Science, BADGE ou CQC.

**(\*) Une formation est considérée comme délivrée à distance dès lors que 50% des enseignements (cours et travaux dirigés) sont dispensés sous ce format.**

Toute école membre de la Conférence des Grandes écoles, est autorisée à soumettre une demande d’habilitation, sous condition d’une étape de recevabilité [procédure dématérialisée sur l’intranet/SI de la CGE] qui vise à vérifier que :

1. L’école dispose d’une expérience de réalisation d’enseignement à distance. Il appartiendra à l’école de faire la démonstration de la dimension significative de cette expérience, en présentant un panel de programmes réalisés à distance sur les 2 années précédentes (du recrutement à la diplomation). Ces programmes pouvant être accrédités par un label CGE ou non.
2. L’école a formalisé et développé une stratégie de formation numérique à distance impliquant un ensemble d’acteurs (apprenants, tuteurs, responsables de formation), d’outils techniques (pédagogiques, outils de partage, plateformes…) et de savoir-faire.
3. L’école a défini la place du numérique à distance dans sa stratégie globale, notamment dans son écosystème, et a apporté la preuve des ressources allouées.
4. L’école est responsable de la maîtrise d’ouvrage en termes de gestion et de contrôle ; elle est garante de la cohérence des parcours et de l’excellence pédagogique, qu’elle produise tout ou partie desdits programmes.

**Mesure transitoire :** les écoles porteuses de programmes numériques accrédités avant la promulgation du Label 4DIGITAL - *Digital Grande Ecole*, disposent de la durée de leur accréditation pour initier leur candidature et obtenir le Label 4DIGITAL *- Digital Grande Ecole*. Cette mesure prendra fin, une fois épuisées les durées d’accréditation des programmes objets de cette mesure.

# II. ORGANISATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

🡪 Etape de recevabilité :

SECTION A : IDENTIFICATION DE L’ECOLE CANDIDATE

SECTION B : ANCRAGE DANS L’ENSEIGNEMENT NUMERIQUE A DISTANCE ET STRATEGIE FUTURE

 1. Lettre de motivation de la Direction

 2. Ancrage dans l'enseignement à distance

 3. Ambitions poursuivies

🡪 Candidature recevable – Poursuite de la candidature – Dossier à compléter :

SECTION B : ANCRAGE DANS L’ENSEIGNEMENT NUMERIQUE A DISTANCE ET STRATEGIE FUTURE

 4. Future stratégie numérique (a minima 3 ans)

SECTION C : MAÎTRISE DE L’ECOSYSTEME REGLEMENTAIRE, TECHNIQUE ET METIER DE LA FORMATION NUMERIQUE A DISTANCE

 1. Maîtrise des éléments de pédagogie

 2. Description des équipements, technologies et outils

 3. Maîtrise des éléments juridiques

 4. Description des ressources humaines mobilisées

 5. Présentation des ressources financières

SECTION D : ORGANISATION DE LA PEDAGOGIE NUMERIQUE A DISTANCE

 1. Description des différents modes d’apprentissage

 2. Descriptif des différentes modalités d’évaluation des acquis

 3. Présentation de l’accompagnement pédagogique à destination de l’apprenant

SECTION E : GESTION ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION NUMERIQUE A DISTANCE

1. Descriptif du plan de communication et de recrutement des prospects

2. Présentation du dispositif Assurance-Qualité et Amélioration continue

3. Conformité aux aspects réglementaires en matière de données personnelles

**RAPPEL DES DEMARCHES SUR L’INTRANET/SI DE LA CGE** :

**Recevabilité :**

Le responsable de la candidature de l’école se rend sur la rubrique « 4DIGITAL » et génère un dépôt de candidature (bouton bleu « + » en bas à droite).

Il renseigne tous les champs d’identification de la candidature, notamment ceux portant sur les programmes que l’école a sélectionnés pour la démonstration (ces éléments sont reportés dans le dossier de candidature, section A).

Pour passer l’étape de recevabilité, l’école doit exposer son expérience, sa stratégie et sa motivation.

🡪 Par dépôt d’une lettre de motivation de la Direction de l’école (max. 10 p., en format PDF) : voir dossier de candidature, section B-1 ;

🡪 Par dépôt de tous documents permettant de présenter son ancrage et ses ambitions : voir dossier de candidature, section B-2 & 3.

La signature électronique du Directeur de l’école, valide le dépôt et déclenche l’étape de recevabilité.

A l’issue de cette étape (les documents sont instruits par le Comité Habilitation Numérique),

* soit la candidature est déclarée « recevable », l’école peut poursuivre sa demande d’habilitation (voir dossier de candidature à partir de la section B-4) ;
* soit la candidature est déclarée « non recevable », l’école recevra un courrier de refus motivé, une nouvelle candidature pourra être déposée dès que l’école estimera avoir atteint les critères de recevabilité.

**Poursuite de la candidature :**

Une fois l’étape de recevabilité validée [à effectuer sur l’intranet/SI de la CGE], l’école télécharge le dossier de candidature qu’il complète, puis le dépose dans le même espace pour une instruction par le Comité Habilitation Numérique (CHN).

**Préparation de l’audit :**

Détermination de la date d’audit, identification des auditeurs missionnés par le CHN, programme de la journée d’audit, documents complémentaires à préparer pour l’audit, etc.

## SECTION A : identification de l’école candidate

Dénomination juridique complète de l’école :

Nom de(s) l’autorité(s) délivrant les formations numériques à distance :

Représentant légal de l’école

Civilité : M. ❑ Mme ❑

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Interlocuteur en charge du dossier

Civilité : M. ❑ Mme ❑

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Adresse postale (si site différent du siège) :

Date du dépôt :

Signature du Représentant légal de l’école :

## SECTION B : ancrage dans l’enseignement numérique à distance et stratégie future

**Règlement du label** : *L’école expose l’orientation stratégique qu’elle a envisagée et adoptée en matière de numérique, elle présente une analyse des expériences déjà réalisées dans le domaine de l’enseignement à distance.*

*OBJECTIF : Vérifier que le projet numérique s’inscrit dans la stratégie globale à long terme de l’établissement et répond à des objectifs quantifiables.*

**1. Lettre de motivation de la Direction**

Points attendus : stratégie de formation numérique à distance impliquant un ensemble d’acteurs (apprenants, tuteurs, responsables de formation), d’outils techniques (pédagogiques, outils de partage, plateformes…) et de savoir-faire ; stratégie globale, notamment dans son écosystème et preuve des ressources allouées ; maîtrise d’ouvrage en termes de gestion et de contrôle, cohérence des parcours et excellence pédagogique, qu’elle produise tout ou partie desdits programmes.

**2. Ancrage dans l'enseignement à distance**

pistes :

a. Programmes numériques réalisés Année N-2 (pour chaque programme, type de certification, nombre de participants, profils des apprenants, volume horaire et % en distanciel, nombre de diplômés) ; fournir les liens vers le catalogue des programmes

b. Programmes numériques réalisés Année N-1 (pour chaque programme, type de certification, nombre de participants, profils des apprenants, volume horaire et % en distanciel, nombre de diplômés) ; fournir les liens vers le catalogue des programmes

c. Aspects qualitatifs contribuant à l’ancrage numérique de l’école (historique, mission, culture et savoir-faire propres, acteurs de l'école engagés)

d. Positionnement dans l'écosystème (concurrentiel, partenariats, COMUE, réseau, etc.)

**3. Ambitions poursuivies**

Pistes :

a. Poids des formations numériques dans le portefeuille de formations à horizon 3 ans (nombre de programmes ; nombre de participants (et en % du nombre total); chiffre d’affaires total (et en % du CA total)

b. Position concurrentielle visée (Leader du groupe de référence (écoles comparables), Appartenir au groupe d’écoles connues pour leur offre numérique, etc.)

c. En quoi ces ambitions s’inscrivent dans la mission de l’école et les évolutions PEST de l’environnement ? Quels sont les principaux bénéfices attendus (croissance, rentabilité, réputation/image, citoyenneté, etc.) ?

d. En quoi l'habilitation s'inscrit dans les ambitions poursuivies ?

**4. Future stratégie numérique (a minima 3 ans)**

Pistes :

a. Quels sont les facteurs internes et externes favorables et défavorables (positionnement stratégique SWOT) à l’atteinte des objectifs visés et comment sont-ils pris en compte dans la stratégie ?

b. Comment et dans quelles instances est validée la stratégie numérique ?

c. Quels programmes (existants ou nouveaux, grade, etc.) seront proposés en version numérique et pourquoi ?

d. Quels publics seront visés (les mêmes ou de nouveaux) avec ces programmes et pourquoi ?

e. Quel sera le positionnement des programmes numériques p/r aux formations classiques ? (Niveau de prix, Niveau de qualité, Durée, etc.)

f. Quels modes de développement seront privilégiés : faire, faire faire ou alliances, concernant : i. La production des contenus, ii. Les moyens techniques, iii. La gestion des parcours apprenants, etc.

## SECTION C : maîtrise de l’écosystème réglementaire, technique et métier de la formation numérique à distance

**Règlement du label** : *L’école s’engage dans un document écrit et signé sur la responsabilité et la maîtrise (contrôle, management) des ressources pédagogiques utilisées pour la formation numérique à distance.*

*OBJECTIFS : Garantir la capacité de l’école à identifier, dans un environnement concurrentiel, les ressources et les énergies nécessaires en vue d’offrir des formations numériques à distance de qualité. Mesurer la capacité de l’école à maintenir un haut niveau de responsabilité dans la maîtrise d’ouvrage (contrôle et management) de l’écosystème numérique et maintenir un bon niveau de qualité dans le temps.*

**1. Maîtrise des éléments de pédagogie**

Pistes :

a. Ingénierie pédagogique déployée par la structure/service en charge du numérique :

analyse/définition des objectifs/identification des compétences/ des contenus, identification des modalités pédagogiques, des activités pédagogiques, scénarisation, identification des acteurs, existence d'un Comité éditorial

b. Descriptif des programmes sur lesquels s'appuie la demande d'habilitation : modalités pédagogiques, activités pédagogiques, outils/hébergement plateforme Europe/hors Europe, % des enseignants mobilisés, public cible

c. Processus de production de contenus : % Production interne / service dédié, % Production externalisée / identification des prestataires, % Contenus externalisés abonnement / établissements partenaires

**2. Description des équipements, technologies et outils**

Pistes :

a. Dispositifs et équipements mis en place pour la production de contenus numériques (métriques).

b. Infrastructure informatique associée réseau, serveurs, plateformes… Hébergement on-premise, SAAS.

c. Plate-forme LMS. Outils et fonctionnalités à disposition des apprenants à distance. Insister sur les originalités et la cohérence entre les outils. Cas d'usages, métriques.

d. Logique d'intégration entre les outils d'apprentissage à distances (LMS…) et le système d'information servant au suivi de la scolarité des étudiants.

e. Locaux et équipements (salles de cours, salles de T.P. et labos, studios d'enregistrement...) dédiés et capacité à les utiliser à distance (ex : enregistrement depuis le poste professeur).

f. Quel support technique mis en place (helpdesk informatique) ? Quel accompagnement pour la maîtrise des outils (dispositif pédagogique pour la prise en main) ?

g. Comment se fait la veille technologique pour assurer une pérennité des solutions et de leur adéquation avec le marché et les besoins ?

**3. Maîtrise des éléments juridiques**

Pistes :

a. Modalités d'exploitation des ressources - politique d'incitation à contribution :

cession de droit à titre gracieux / rémunération, exclusivité, si rémunération quel processus ?

b. Processus de contractualisation pour les ressources produites en interne :

recueil des droits patrimoniaux des différents acteurs engagés dans la production (exemples : contrats de cession de droits avec les acteurs pour les contenus, contrats de cessions de droit pour les productions audiovisuelles, autorisations au titre du droit à l'image)

c. Modalités d'exploitation des ressources "production externalisée" :

recueil des droits d'exploitation attachés aux contenus produits par le prestataire (contrat de commande + contrat de cession de droit d'exploitation)

d. Modalités de diffusion des ressources : politique d'établissement ou volonté des acteurs engagés ?

% des ressources estampillées tous droits réservés,

% des ressources diffusées sous licence (cc par exemple)

e. Processus de validation des ressources produites sur le plan juridique - garantie de la licité des contenus - responsabilité du directeur d'établissement (exemples : vérification cession de droits avec exclusivité antérieure avec l'éditeur pour les auteurs, vérification des autorisations des auteurs tiers pour les contenus intégrés, vérification des Conditions générales d’utilisation des sites sur lesquels sont achetées les photographies ou autres supports téléchargés)

f. Modalités de formation/sensibilisation des acteurs aux questions de propriété intellectuelle (exemples : guide pour produire / charte, formation/atelier de sensibilisation)

**4. Description des ressources humaines mobilisées**

Pistes :

a. Qualifications et rôles des acteurs mobilisés (conseillers pédagogiques, ingénieurs technico-pédagogiques en passant par les enseignants, tuteurs, services support comme les juristes et les informaticiens)

b. Organigramme de la structure/service en charge du numérique

c. CV du ou des responsable(s) de la structure/service dédié(e)

d. Plan de formation des équipes de la structure/service dédié(e)

**5. Présentation des ressources financières**

Pistes :

a. Budget prévisionnel (y compris prêts, subventions et ressources propres)

b. Budget alloué au processus global de développement

c. Budget alloué au processus global de fonctionnement

d. Budget alloué au processus global d’amélioration

e. Pérennité du dispositif financier

## SECTION D : organisation de la pédagogie numérique a distance

**Règlement du label** : *L’école explique les choix de modes pédagogiques mis en œuvre dans les programmes (apprentissage linéaire, non linéaire, serious game, classe inversée, classe renversée, présence ou pas de vidéos et/ou de sons, bibliothèque en ligne, etc.). Elle décrit le modèle qualité des programmes (évaluation des apprentissages, évaluation des apprenants). Elle décrit la manière dont les professeurs impliqués dans les formations ont été formés au tutorat et à la conception des programmes. Elle décrit les dispositifs d’accompagnement dédiés aux apprenants.*

*OBJECTIF : Garantir la qualité de l’apport pédagogique et de la transmission des savoirs (savoir, savoir-faire, savoir être) en maîtrisant les technologies les mieux adaptées à une utilisation concrète et optimale pour l’apprenant.*

**1. Description des différents modes d’apprentissage**

Pistes :

a. Catalogue global des formations, nombre et proportion des formations à distance (pour ces dernières, indiquer le nombre d'apprenants et le volume horaire)

b. Pertinence des modes d’apprentissage envisagés (médias, éléments synchrones/asynchrones, mixtes, actifs/passifs, obligatoires/optionnels, interactivité, auto-apprentissage, classe inversée, flexibilité, etc.)

c. Politique linguistique correspondant à l'orientation stratégique des formations à distance. Présentation du dispositif de localisation, traduction, doublage le cas échéant.

d. Animation/Modération des espaces d’échanges ou de soutien (plateforme, forum, e-tutorat, etc.) Présentation du dispositif et des modalités de tutorat.

**2. Descriptif des différentes modalités d’évaluation des acquis**

Pistes :

a. Les modalités d'évaluation des étudiants sont-elles inscrites dans le règlement de scolarité ? (fournir copie du règlement)

b. Evaluations des comportements d’apprentissage : présentation du dispositif d'analyse (learning analytics) utilisé pour mesurer la performance des apprenants (activités évaluées) en liaison avec le comportement sur la plateforme (difficultés, décrochage, participation active aux discussions, recours au tutorat, ...)

c. Evaluations des acquis (formatives/sommatives, directes /indirectes, conçues spécifiquement, différentes de celles utilisées pour des cours réguliers, etc.)

d. Modalités d'examen (devoirs, tests, examens écrits, artefacts, travail de projet, examens par les pairs, etc.).

e. Modalités de communication des sujets (modalités, attendus, consignes, délais)

f. Retours d’évaluation des acquis aux apprenants (modalités, délais, par enseignant/tiers, etc.)

g. Dispositifs de surveillance, vérification, lutte contre le plagiat

h. Modalité de délivrance du diplôme (certificat ou diplôme numérique)

i. Niveau de satisfaction des participants (accès aux données d'évaluation, si possible sur N-2, N-1, N)

**3. Présentation de l’accompagnement pédagogique à destination de l’apprenant**

Pistes :

a. Règlement pédagogique des formations numériques (travaux individuels et travaux collectifs)

b. Dispositif d’accueil : présentations, guides et formations qui soutiennent l'apprentissage sur la plateforme de l'établissement.

c. Guide d’accueil de l’étudiant : document de présentation du dispositif d'apprentissage à distance à présenter par l'établissement

d. Initiation à l’apprentissage en ligne : descriptif des formations et accompagnements prévus

e. Guide d’utilisation des outils numériques : document à fournir par l'établissement

f. Suivi pédagogique (identification des forces/faiblesses, progression, information, soutien) à la suite de l'analyse comportementale

g. Outils en appui du suivi (fiches tutorales ou autres)

h. Encadrement des stages en entreprise ou laboratoire (convention, homologation, couverture sociale), le cas échéant

i. Communication et gestion des incidents techniques : identification de l'incident, procédure, délai de résolution

## SECTION E : gestion administrative de la formation numérique à distance

**Règlement du label** : *L’école présente l’interface et les outils de communication mis à disposition pour promouvoir les programmes numériques à distance. Elle décrit le dispositif mis en place pour le suivi de l’Assurance Qualité et l’Amélioration Continue et expose sa politique de gestion administrative de ces formations.*

*OBJECTIF : Garantir le dispositif d’amélioration continue pour satisfaire l’ensemble des parties prenantes en s’appuyant sur la qualité d’analyse et de traitement des données recueillies.*

**1. Descriptif du plan de communication et de recrutement des prospects**

Pistes :

a. Politique de promotion interne et externe des formations numériques : pilotage, acteurs, organisation, actions concrètes déployées, cibles et budget

b. Supports de communication : contenu, qualité, canaux, fréquence (fournir les maquettes et les liens)

**2. Présentation du dispositif Assurance-Qualité et Amélioration continue**

Pistes :

a. Pilotage du dispositif Assurance-Qualité et Amélioration continue : constitution, rôle, périmètre

b. Processus qualité pour la révision des contenus et leur livraison (comité éditorial, processus de validation des contenus, charte qualité)

c. Existence d'un Plan d'Activité Pédagogique

d. Existence d'un système de collecte de données qualitatives : démontrer l'utilisation de ces statistiques pour l'amélioration du cours, soit la prise en compte des retours apprenants et enseignants (questionnaire d'évaluation sur la qualité des contenus, la qualité de l'encadrement pédagogique et/ou administratif, l'ergonomie de la plateforme, autres)

e. Existence d'un système de statistiques d'apprentissage (quantitatif) : démontrer l'utilisation de ces statistiques pour l'amélioration du cours (taux de progression, de réussite, d'échec et d'abandon et actions correctrices menées)

**3. Conformité aux aspects réglementaires en matière de données personnelles**

Pistes :

a. Conformité RGPD : nomination d'un DPO ou à défaut d'une structure, charte informatique, conditions de généralisation des outils…

b. Politique de sécurisation des données

c. Politique de sauvegarde des données

d. Politique d’archivage des contenus